



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/006

Démocratie de proximité - Conseils de quartier – Election des adjoints de quartier

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40



L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

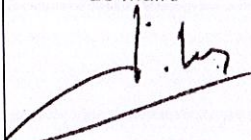
ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

Le Maire


Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20201218/006 - Démocratie de proximité - Conseils de quartier – Election des adjoints de quartier.

- Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-29, L2122-4, L2122-4-1, L2122-5, L2122-6, L 2122-7-2
- Vu les listes de candidats,

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de Saint-André a la volonté de développer des outils et procédés favorisant la démocratie participative et une plus grande implication des citoyens à la vie de la cité.

Il s'agit d'organiser leur participation au débat public et à la réflexion collective et ainsi permettre de faire aboutir des réponses aux problèmes du quotidien.

Le moyen d'impulser cette dynamique de démocratie participative réside dans la création de conseils de quartier, institués par la loi Démocratie de proximité du 27 février 2002, qui offre la possibilité aux communes se situant dans la strate de 20 000 à 79 999 habitants de créer de tels conseils.

Quatre conseils de quartier seront institués, conformément à l'article L 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en se basant sur une délimitation territoriale et une dénomination de quatre secteurs spécifiques :

- Quartier : Centre-Ville
- Quartier : Cambuston
- Quartier : Cressonnière
- Quartier : Chemin du Centre

Le Conseil municipal ayant fixé à quatre (4) le nombre d'adjoints de quartier, il y a lieu de procéder à l'élection de quatre (4) adjoints de quartier, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel avec application des règles de parité (Article L 2122-7-2 du CGCT).

a. Dépôt des listes

Le dépôt des listes auprès du Maire intervient avant chaque tour de scrutin et il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste. Le conseil municipal fixe un délai de deux minutes pour permettre ce dépôt.

Une fois passé ce délai, le Maire constate le nombre de listes déposées et les annexe au PV de la séance.

A été déposée auprès d'une Maire la liste suivante:

Civilité	Prénom	Nom	Quartiers
Mme	Marie Josette	SABABADY	Centre-Ville
Mme	Marie Linda	VIRAPIN KICHENIN	Cambuston
M	Jean Pierre	GOURAMA	Cressonnière
M	Jimmy	GRONDIN	chemin du centre-Fayard

Constitution du Bureau

Le conseil municipal a composé le bureau pour le contrôle de l'élection ainsi :

Président : Monsieur Jean Marc PEQUIN

Deux Accesseurs : Mesdames Stéphanie POINY TOPLAN et Primilla CEVAMY

Secrétaire : Monsieur Jean Paul CONSTANT

Il est demandé au Conseil :

Article 1 :

De procéder à l'élection des adjoints de quartier, au scrutin, de liste à la majorité absolue

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	Zéro (0)
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	Quarante (40)
Nombre de bulletins blancs :	Onze (11)
Nombre de bulletins déclarés nuls :	Zéro (0)
Nombre de suffrages exprimés :	Vingt-neuf (29)
Majorité absolue :	Quinze (15)

La liste "Saint-André, un nouvel Horizon" a obtenu : vingt-neuf voix (29)

Article 2

Ont été proclamés adjoints de quartier :

Civilité	Prénom	Nom	Quartiers
Mme	Marie Josette	SABABADY	Centre-Ville
Mme	Marie Linda	VIRAPIN KICHENIN	Cambuston
M	Jean Pierre	GOURAMA	Cressonnière
M	Jimmy	GRONDIN	Chemin du centre

Article 3 :

D'entériner la composition des adjoints de quartier selon l'ordre suivant :

- Quartier : Centre-Ville
- Quartier : Cambuston,
- Quartier : Cressonnière
- Quartier : Chemin du Centre.

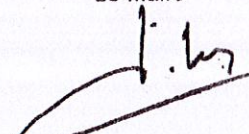
Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 23 DEC. 2020



Le Maire


Joé BEDIER

DÉPARTEMENT

REUNION

Commune : SAINT-ANDRE

Communes de
1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

Saint-Benoit

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil
municipal
45

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L.2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	PRÉNOM ET NOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	Joe BEDIER	27/02/1959	04 juillet 2020	34
Premier adjoint	M.	Jean-Marc PEQUIN	03/08/1949		
Deuxième adjointe	Mme	Sabrina DIJOUX	08/04/1971		
Troisième Adjoint	M.	Laurent RAMASSAMY	01/02/1972		
Quatrième Adjointe	Mme	Primilla CEVAMY	29/10/1991		
Cinquième Adjoint	M.	Jean-Paul CONSTANT	29/04/1967		
Sixième Adjointe	Mme	Alexa SOUPOU	26/02/1982		
Septième Adjoint	M.	Jean Yannick RAMIN	25/09/1972		
Huitième Adjointe	Mme	Stéphanie POÏNY-TOPLAN	04/10/1986		
Neuvième Adjoint	M.	Laurent PAPAYA	04/05/1976		
Dixième Adjointe	Mme	Catherine Anne PAYET	08/04/1977		
Onzième Adjoint	M.	Gilles NAZE	29/09/1974		
Douzième Adjointe	Mme	Jimmye COUPOU	07/09/1967		

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20201228-DCM20201218006-DE
Date de télétransmission : 28/12/2020
Date de réception préfecture : 28/12/2020

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Treizième Adjoint	M.	Jean Thierry ASSICANON	22/12/1967	04 juillet 2020	34
Adjointe de Quartier	Mme	Marie Linda VIRAPIN KICHENIN	04/02/1969		
Adjoint de Quartier	M.	Jimmy GRONDIN	24/08/1965		
Adjointe de Quartier	Mme	Marie Josette SABABADY	19/03/1976		
Adjoint de Quartier	M.	Jean-Pierre GOURAMA	22/01/1955		
Conseiller Municipal	M.	Michel MAZEAU	17/09/1955		
Conseillère Municipale	Mme	Maryse Brigitte ALAMELE	17/09/1955		
Conseiller Municipal	M.	Alain MOUTAMA RAMAYE	23/08/1956		
Conseiller Municipal	M.	Charles PERRIER	26/10/1956		
Conseiller Municipal	M.	Georges PARVEDY	05/02/1959		
Conseillère Municipale	Mme	Marie LARIVIERE	31/07/1969		
Conseiller Municipal	M.	Serge René MAILLOT	02/11/1972		
Conseillère Municipale	Mme	Migline GRONDIN	26/11/1976		
Conseiller Municipal	M.	Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY	02/01/1978		
Conseillère Municipale	Mme	Valérie Larissa BALBINE	07/03/1981		
Conseillère Municipale	Mme	Adélaïde CERVEAUX	04/10/1981		
Conseillère Municipale	Mme	Isabelle PERMACAONDIN	09/01/1984		
Conseillère Municipale	Mme	Sabrina BENOIT	21/09/1985		
Conseiller Municipal	M.	Moussa SAID	01/12/1985		
Conseillère Municipale	Mme	Elodie PRAUD	01/12/1988		
Conseillère Municipale	Mme	Audrey PERIANIN-CARPIN	30/09/1991		
Conseiller Municipal	M.	Jean Paul VIRAPOULLE	15/03/1944		
Conseillère Municipale	Mme	Marie Hélène NAUD CARPANIN	14/02/1951		
Conseillère Municipale	Mme	Marie Lise CHANE TO	06/02/1957		
Conseillère Municipale	Mme	Rosange LATCHOUMY	05/06/1963		

Fonction ⁽¹⁾	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Conseiller Municipal	M.	Alain Bernard SINARETTY RAMARETTY	23/11/1963	04 juillet 2020	34
Conseillère Municipale	Mme	Nadia TIPAKA	23/10/1966		
Conseiller Municipal	M.	Jean Marie VIRAPOULLE	14/10/1969		
Conseiller Municipal	M.	Jean Claude FENELON	16/04/1970		
Conseillère Municipale	Mme	Viviane PAYET BEN HAMIDA	14/01/1974		
Conseiller Municipal	M.	Stéphane SOUPRAMANIEN	08/11/1976		
Conseiller Municipal	M.	Ludovic BARBE	03/01/1981		

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire Monsieur Joé BEDIER
Le Maire



[Signature]
Joé BEDIER

A Saint-André, le dix-huit décembre deux mille vingt